



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CN.4/618
21 juillet 2009

Original: FRANÇAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

Soixante et unième session

Genève, 4 mai-5 juin et 6 juillet-7 août 2009

EXPULSION DES ÉTRANGERS

**Nouveau projet de plan, présenté par le Rapporteur spécial,
M. Maurice Kamto,**

en vue de la structuration des projets d'articles

1. Lors des débats en plénière sur les troisième et cinquième rapports relatifs à l'Expulsion des étrangers, il est apparu à plusieurs reprises qu'en dépit du projet de plan présenté par le Rapporteur spécial dans son rapport préliminaire (A/CN.4/554, annexe I), certaines interventions anticipaient de trop sur les questions à examiner par le Rapporteur spécial dans ses rapports à venir, compliquant de ce fait les discussions. Sans doute la nature du sujet accentue-t-elle le désir de voir toutes les questions traitées en même temps.
2. Par ailleurs, tout plan d'étude d'un sujet a un caractère nécessairement provisoire, des réajustements s'avérant toujours nécessaires à mesure que l'on progresse dans le traitement du sujet.
3. Pour ces différentes raisons, le Rapporteur spécial a décidé de présenter à la Commission un nouveau projet de plan entièrement restructuré, qui garde néanmoins un caractère provisoire, le plan définitif ne pouvant être arrêté qu'une fois achevée l'étude du sujet.
4. L'objectif de ce plan est de présenter le plus clairement possible l'ensemble des articulations du sujet, non plus dans une logique analytique mais dans celle de la structuration des projets d'articles déjà produits ou à produire sur le sujet l'Expulsion des étrangers.

PLAN D'ÉTUDE RESTRUCTURÉ

Première Partie:

RÈGLES GÉNÉRALES

Chapitre 1: Introduction

Projet d'article 1: Champ d'application

Projet d'article 2: Définitions

Projet d'article 3: Droit d'expulsion

Chapitre 2: Personnes dont l'expulsion est interdite

Projet d'article 4: Interdiction de l'expulsion de son national

Projet d'article 5: Interdiction de l'expulsion des réfugiés

Projet d'article 6: Interdiction de l'expulsion des apatrides

Chapitre 3: Pratiques d'expulsion interdites

Projet d'article 7: Interdiction de l'expulsion collective

Projet d'article 8: Interdiction de l'expulsion déguisée

Projet d'article 9: Interdiction de l'expulsion pour des motifs contraires aux règles de droit international

Chapitre 4: Protection des droits de l'homme de la personne expulsée ou en cours d'expulsion

A. Règles générales

Projet d'article 10[8]¹: Obligation générale de respecter les droits de l'homme de la personne expulsée ou en cours d'expulsion

Projet d'article 11[9]: Obligation de respecter la dignité de la personne expulsée ou en cours d'expulsion

Projet d'article 12[10]: Obligation [Règle] de non-discrimination

B. Protection dans l'État expulsant

Projet d'article 13[11]: Obligation de protéger la vie et la liberté de la personne expulsée ou en cours d'expulsion

Projet d'article 14[12]: Obligation de respecter le droit à la vie familiale de la personne expulsée ou en cours d'expulsion

¹ Le numéro entre crochets correspond au numéro actuel du projet d'article, tel qu'il figure dans le document ILC(LXI)/EA/CRD.1

Projet d'article 15[13]: Cas spécifique des personnes vulnérables

Projet d'article (X...): Conditions de rétention et traitement de la personne expulsée ou en cours d'expulsion [À faire]

C. Protection au regard de l'État de destination

Projet d'article 16[14]: Obligation de garantir le respect du droit à la vie et à la liberté de la personne expulsée ou en cours d'expulsion dans l'État de destination

Projet d'article 17[15]: Obligation de protéger la personne expulsée ou en cours d'expulsion contre la torture et les traitements inhumains ou dégradants

D. Protection dans l'État de transit

Projet d'article 18[16]: Application des dispositions du chapitre 4 à la personne expulsée ou en cours d'expulsion dans l'État de transit

Deuxième Partie:

PROCÉDURES D'EXPULSION

Chapitre 5: Garanties du droit à la justice de la personne expulsée ou en cours d'expulsion

Chapitre 6: Voies de recours

Chapitre 7: Relations entre les États expulsant, de transit et de destination

Troisième Partie:

CONSÉQUENCES JURIDIQUES DE L'EXPULSION

Chapitre 8: Droits de la personne expulsée

- Protection du droit de propriété de la personne expulsée
- Droit au retour en cas d'expulsion illégale

Chapitre 9: Responsabilité de l'État expulsant du fait d'une expulsion illégale

- Affirmation du principe de la responsabilité de l'État expulsant
- Réparation du préjudice subi du fait de l'expulsion illégale
